

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 26 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	9

Date de la convocation
20 mars 2025

Date d'affichage
20 mars 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt cinq
et le vingt-six mars
à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 073-217300821-20250326-DEL2025_13-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : BATTIN Marie-Christine, BONI Emilie, SCOLARI Sarah.

Absents :

a été nommé secrétaire : MOUCHOT Jean

Acquisition terrain

Intervenant : M. DUVAL Olivier, Adjoint informe que pour la pose d'un candélabre d'éclairage public Chemin de La Ravoiraz, il a contacté les propriétaires de la parcelle n° A 2056 sur laquelle il s'agit d'acheter environ 10 m² (vu avec les techniciens du Département, retrait de 4 m de la départementale) qui sont d'accord pour vendre. Les frais de géomètre pour le bornage et de notaire pour l'acte sont à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 9, contre = 0, abstention = 0) :

- décide d'engager la procédure d'acquisition d'environ 10 m² de terrain sur la parcelle concernée ;
- autorise M. le Maire à faire procéder au bornage par un géomètre et à rédiger l'acte notarié par un notaire ;
- autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel

Le secrétaire de séance,
MOUCHOT Jean